



Litige avec mon propriétaire

Par **doudou38_old**, le **21/05/2007 à 13:21**

bonjour

j ai loue un appartement a grenoble au premier aout 2006,je suis parti au mois de mars 2007. lors de l etat des lieux de d entrée les murs etaient refaits a neuf lors de l etat des lieux de sorti elle a note un probleme d humidité ...les murs sont a refaire elle dit que c est un manque de chauffage et d aeration mais pensez vous qd 6 mois un appartement neuf peut se degrader autant

elle devait me rendre la caution le 12 mai

a la place elle m a envoye le devis des reparation ...

je lui dois selon elle la somme de 1600 en plus de la caution qui s eleve a 1118 euro

jeque dois je faire pour recuperer mon argent

je souleve aussi que son appartement n avait pas de VMC

de plus il me semble qu elle doit pour garder la caution me justifie des travaux un simple devis ne suffit pas

aidez moi a faire une lettre

merci d avance

Par **Jurigaby**, le **21/05/2007 à 21:47**

Bonjour.

Je suis désolé mais c'est typiquement le genre de problème que l'on ne peut pas régler sur internet.

Perso, je en vois aps comment l'affaire pourrait se rédroudre ailleurs que dans un tribunal.

Je vous conseille vivement de consulter un avocat.

Cdt.